

Une force collective POUR L'ÉGALITÉ

www.femmescentreduquebec.qc.ca

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS) DES EXEMPLES D'APPLICATION

La politique gouvernementale intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* veut inciter les ministères, les organismes et certaines instances locales ou régionales à recourir à l'ADS dans le processus de prise de décision. Certains ministères et organisations régionales ont emboîté le pas. Ces exemples démontrent que c'est possible d'appliquer l'ADS sur différentes mesures. Pourquoi ne pas l'essayer au sein de votre organisation.

Des exemples d'application

- ♀ « Le MSSS a intégré l'ADS au Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. Celui-ci vise à circonscrire la réalité de l'itinérance selon les différents sous-groupes. Des efforts particuliers ont été faits pour documenter les réalités différentes des femmes et des hommes quant à l'itinérance.
- ♀ Le Ministère des Transports (MTQ) s'est doté d'un Plan d'action ministériel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2009-2012. La première orientation de ce plan contient un objectif afin de prendre en compte les effets distincts sur les femmes et les hommes des programmes, politiques, plans d'action ou activités liées à la mission du MTQ. En plus de la formation et de la sensibilisation, le MTQ, par le recours de l'ADS, entend évaluer l'implantation des programmes d'aide au transport collectif régional et au transport collectif des personnes. »⁽¹⁾
- ♀ Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale *Le Québec mobilisé contre la pauvreté* portera une attention particulière à la situation des femmes et des hommes, car « les actions envisagées dans ce cadre doivent, dans leur conception et leur mise en œuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes... ce qui favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. »⁽²⁾

Plus près de nous

- ♀ La Table régionale de concertation des aînéEs du Centre-du-Québec, responsable de l'entente spécifique en matière d'adaptation des services et des infrastructures aux besoins des personnes âgées du Centre-du-Québec 2008-2013, a intégré l'ADS aux différentes étapes de réalisation des projets liés à l'entente spécifique, permettant ainsi l'analyse des réalités particulières des femmes et des hommes, pour ainsi offrir des mesures adaptées aux besoins spécifiques des unes et des autres.

Francyne Ducharme

coordo@femmescentreduquebec.qc.ca

(1) Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010, p. 22-23

(2) Le Québec mobilisé contre la pauvreté Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, p.13

« L'objectif de l'ADS est de prévenir les inégalités. Les inégalités qui peuvent résulter d'une mesure gouvernementale qui semble neutre en apparence. (...) Si les réalités sociales et économiques des femmes et des hommes auxquelles cette mesure s'adresse sont différentes et comportent des entraves à un accès égal, cette mesure aura des effets différenciés selon le sexe de la personne. Le principe qui sert d'assise à l'analyse différenciée est l'égalité; l'égalité dans une perspective de transformation de rapports et des rôles sociaux entre les sexes. »

Allocution d'Hélène Massé et de Ginette Massé du SCF, Séminaire organisé par Relais-femmes, Mai 2003.

Pour nous joindre

TCMFCQ
19-A, rue de Courval
Victoriaville
G6P 4W2

Téléphone : 819-758-8282
Télécopieur : 819-758-7624